



REFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

ANNONCES DU GOUVERNEMENT LE 5 FEVRIER 2018

Un Compte personnel de formation (CPF) crédité en euros

Le gouvernement confirme que le CPF ne sera plus crédité en heures mais en euros, à hauteur de 500 euros par an avec un plafond de 5000 euros pour les salariés à temps partiel ou à temps plein. Les salariés les moins qualifiés verront leur crédit majoré : 800 euros par an au lieu de 500 avec un plafond de 8000 euros.

La création d'une appli mobile directement reliée à la Caisse des Dépôts

Sorte de "Tripadvisor" de la formation, l'application mobile permettra notamment de connaître son solde CPF, les formations dispensées à proximité, les avis de ceux qui les ont suivies, leurs débouchés, et bien entendu la possibilité de s'inscrire en ligne. Cette dernière sera directement reliée à la Caisse des Dépôts, la "Banque du CPF".

La Création d'une agence nationale de régulation de la formation : « France compétences »

L'agence "France Compétences" réunira l'Etat, les régions et les partenaires sociaux.

Elle remplacera le COPANEF, le CNEFOP et le FPSPP.

La création de cet organisme vise notamment à fluidifier les échanges entre les services couverts par les structures actuellement en place.

Un taux de contribution inchangé, mais réparti différemment

Il sera 1,23 % de la masse salariale pour les entreprises de 10 salariés et moins, puis de 1,68 % au-delà.

0,3% seront destinés aux chômeurs, entre 0,3% et 0,4 % pour le CPF.

De plus, toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, cotiseront pour la formation de celles de moins de 50 salariés à un taux à définir, pour mieux accompagner « l'adaptation des compétences ».

Une collecte des contributions formation qui sera assurée par les URSSAF

La collecte des cotisations de la formation professionnelle ne sera plus assurée par les OPCA mais par les URSSAF, dans un objectif de simplification des démarches administratives des entreprises.

Les OPCA seront transformés en «Opérateurs de compétences», chargés notamment de financer les centres de formation des apprentis (CFA).